

Séance du Conseil Municipal du 27 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept mars à vingt heures et neuf minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MUSSIDAN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane TRIQUART, Maire de MUSSIDAN.

Présents : M. Stéphane TRIQUART, Mme Liliane ESCAT, M. François LOTTERIE, Mme Agnès VILLENEUVE, M. Michel ROSE, Mme Marie-Laure GRAPIN, M. Christophe EHRISMANN, M. Michel BESOLI, Mme Josette DEMOURET-LHERBAT, Mme Geneviève CHAPELOT, Mme Florence DUGAIN, M. Jean-Marie CARRIER, Mme Monique BEAUSOLEIL-ALVES, M. François DUGAIN, M. Gilles DENESLE, Mme Françoise GUÉRIN, Mme Josiane PRIVÉ, M. Cyril DEYSSARD, Mme Patricia TOMIET

Procurations : Mme Virginie CACCAVALE à Mme Marie-Laure GRAPIN, Monsieur Jean-Claude VILLENEUVE à Madame Agnès VILLENEUVE, Mme Marie-Claude BARROT à Mme Françoise GUÉRIN, M. Philippe DUPOINTEIL à M. Christophe EHRISMANN.

Assistent : Mme Charlotte BRUS, Mme Mélanie ROLLI

lesquels membres forment la majorité de ceux actuellement en exercice.

M. Michel ROSE et M. Gilles DENESLE ont été désignés comme binôme pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

40/23 - TARIFS MUNICIPAUX - CINÉMA

Mme Florence DUGAIN fait un point sur le fonctionnement du cinéma ; très belle progression et très positif pour le ciné thé/café.

Mme Florence DUGAIN présente le projet de modification des tarifs du cinéma pour permettre de tenir compte de la fluctuation des tarifs liés aux friandises ainsi que de la simplification des tarifs des billets d'entrée.

Les nouveaux tarifs seraient les suivants :

Carte d'abonnement à puce : 2,00 € TTC

Billet plein tarif : 6,35 € HT, soit 6,70 € TTC
Billet tarif réduit : 4,93 € HT, soit 5,20 € TTC

tout public
tout public selon séance
/demandeurs
d'emploi/étudiants/
séniors y compris apprentis

Billet tarif abonné : 4,27 € HT, soit 4,50 € TTC
Billet tarif jeune : 3,79 € HT, soit 4,00 € TTC
Billet tarif groupe : 3,03 € HT, soit 3,20 € TTC

abonné/personne morale
moins de 18 ans
groupe 10 personnes minimum

Billet tarif spécial :	3,79 € HT, soit 4,00 € TTC	Tarif séance spéciale
Billet tarif scolaire :	2,37 € HT, soit 2,50 € TTC	collège
Billet tarif scolaire :	2,18 € HT, soit 2,30 € TTC	écoles
Billet gratuit :	GRATUIT	

Billet tarif cinéma plein air : 3€ ou 5€ (en fonction de la date de sortie du film et de la date de projection)

Tarifs de location de la salle de cinéma :

- 150 € la journée
- Cautions 300€

Tarifs Affiches :

- Petite : 1€
- Grande : 2€

Tarifs des consommations TTC :

<i>Pop corn</i>	<i>Confiseries</i>	<i>Boissons fraîches</i>
2,50 €	<i>Bonbons et barres chocolatées – 2,00 €</i> <i>Bonbons divers 2,00 €</i> <i>Sucettes – 0,50 €</i>	<i>Sodas – 2,00 €</i> <i>Bouteille d'eau – 1,00 €</i>

Sur quoi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DÉCIDE de fixer les tarifs 2023 à compter du 28 mars 2023 comme établis ci-dessus.

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Questions diverses :

Question n°1 :

« Depuis le départ à la retraite de Michèle Dumesnil, qu'en est-il du recrutement d'une nouvelle ou d'un nouveau maître nageur sauveteur ? »

Réponse :

Mme Charlotte BRUS indique que le nécessaire a été fait pour assurer la continuité du service et notamment en travaillant sur la priorité : apprentissage de la natation et prévention des noyades. Elle donne réponse de la quantité et qualité des candidatures reçues pour cette 1^{ère} saison. Un candidat a particulièrement retenu l'attention de l'équipe.

En ce qui concerne la prévention noyade et l'apprentissage de la natation dans le cadre notamment scolaire, les candidatures surveillants de bassin étaient également nombreuses et satisfaisantes.

M. le Maire indique que la prévention de la sécurité est importante pour les candidats, notamment relative aux postes de secours et distance avec les services de secours.

Question n°2 :

« Lors du CM du 16 janvier 2023 ,notre première question posait la problématique du traitement des déchets putrescibles et leur compostage en 2024 , la réponse de Mr le Maire ne laissait aucunement

entrevoir une volonté d'aider nos concitoyens à s'approprier cette démarche de compostage qui ne va pas de soi.

Ayant été interpellées par des mussidanais(es) qui s'inquiètent de cette nouvelle procédure, nous avons écouté l'expression de leur incompréhension, leur ignorance sur la démarche et d'une façon récurrente la mention du retour des rats autour des composteurs ...

C'est pourquoi nous vous re demandons de nous préciser :
quelles procédures, quel calendrier 2023, pour une action d'information et d'apprentissage afin que la population soit prête à utiliser les composteurs dans nos quartiers. »

Réponse :

M. Michel ROSE donne lecture de la convention reçue du SMD3 :

« L'échéance du tri à la source des biodéchets arrive fin 2023.

Le SMD3 peut vous offrir un accompagnement technique et financier pour l'installation de composteurs collectifs si vous le souhaitez.

L'implantation de composteurs collectifs sur votre commune vous permet d'offrir une solution de tri à la source des biodéchets de vos administrés.

Je tiens à souligner que la municipalité n'a pas l'obligation de mettre en place un composteur collectif d'ici le 1^{er} janvier 2024, mais cela est fortement recommandé.

Gardez à l'esprit que si vous choisissez de bénéficier de notre aide pour l'implantation de composteurs collectifs vous aurez un **accompagnement et un suivi**.

En ce qui concerne les usagers, ils ont l'obligation du tri à la source de leurs biodéchets.
Pour cela il est possible pour chaque foyer de s'équiper d'un composteur individuel.

Les usagers peuvent acquérir un composteur par leurs propres moyens ou en contactant le Service Usager du SMD3 au **09.71.00.84.24**. Nous proposons deux types de composteurs : **un 300L à 24 euros et un 600L à 36 euros**, avec la possibilité pour chaque foyer d'acheter deux composteurs par le biais du SMD3.

Nous pouvons également organiser ensemble une ou plusieurs ventes de composteurs à Mussidan **sur rendez-vous**, en gardant à l'esprit que les **places seront limitées** et que nous devons **absolument nous organiser conjointement**. »

M. Michel ROSE indique que le SMD3 propose une réunion d'information et en suivant, une visite sur site.

Il tient à disposition le dossier relatif aux composteurs collectifs. Ce projet est à l'étude au niveau de l'arboretum.

Il précise également que l'accompagnement financier des composteurs collectifs du SMD3 ne peut se faire que par le biais de ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie).

Mme Françoise GUÉRIN rappelle que 35% des déchets devront être triés.

M. Michel ROSE rappelle les ramassages permanents des déchets par les services techniques afin de s'assurer de la propreté urbaine.

M. le Maire rappelle que la suppression des déversoirs d'orage et la requalification de la place de la République ont chassé de nombreux rongeurs, couplé à une campagne de dératisation.

M. François LOTTERIE rappelle que les composteurs doivent accueillir les déchets verts et les épluchures mais il faudra être vigilants quant aux déchets jetés dans ces composteurs collectifs.

Monsieur le Maire rappelle que Mussidan, ayant été territoire test au niveau des points d'apports volontaires, pour la question des composteurs collectifs, il a été décidé d'attendre les retours des autres communes.

La séance est levée à 20h35.